

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 16896-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 14-2021/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 4 mars 2021

Le **jeudi 4 mars 2021 à 14 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 24337-2020/2-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absent :

M. Petelo Sao.

Procurations * :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Aloisio Sako, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Arthur Letourneux, chargé de mission participation et relations aux usagers (CMSG/SG) ;

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 24337-2020/2-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 instituant un budget participatif.

En octobre 2019, la province Sud a initié, en adoptant la délibération n° 57-2019/APS du 24 octobre 2019 *instituant un budget participatif*, une démarche innovante visant à renouveler la participation citoyenne en associant les résidents de la collectivité à la construction d'une partie de son budget d'investissement.

Le budget participatif s'est concrétisé en 2020 par :

- Un appel à projet invitant les habitants de la collectivité à déposer des idées d'utilité publique contribuant à l'amélioration du cadre de vie. Pour sa première édition, 161 projets ont été déposés dans le cadre du budget participatif de la Province Sud. 38 projets ont été déclarés lauréats à l'issue d'un processus de sélection qui fait intervenir un comité citoyen.
- Des consultations citoyennes permettant de recueillir l'avis des citoyens sur les orientations de la collectivité, notamment à destination des représentants des élèves de troisième.

Alors que le bilan d'évaluation de cette première édition vient d'être réalisé, plusieurs axes d'évolution ont été identifiés pour améliorer la mise en œuvre du dispositif. Il s'agit notamment de :

- Recentrer la délibération instituant un budget participatif sur le volet appel à projets afin d'accroître la lisibilité du dispositif et l'appropriation par les résidents de la province. En conséquence, le volet consultation citoyenne bénéficiera d'un traitement dédié par la suite.
- Fluidifier le processus de sélection participatif en effectuant divers ajustements :
 - L'ensemble des projets jugés recevables par les services et l'exécutif seront considérés comme des projets recevables et donc soumis au vote du public.
 - Le comité de sélection et de suivi conserve ses prérogatives en matière d'évaluation des projets et de sélection des lauréats. Ses membres tirés au sort sont désignés pour une durée de 3 ans, conformément au règlement intérieur qui a été adopté en séance.
 - Afin de favoriser la conception des projets et leur étude de faisabilité, l'association des collectivités et institutions telles que les communes et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sera recherchée en amont de la promulgation des lauréats.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Letourneux.

Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a fait observer que plusieurs projets d'écoles sont lauréats du budget participatif 2021 alors qu'il s'agit de projets qui semblent communaux qui ne devraient pas être financés par ce dispositif. Elle a alors alerté sur le risque de dérives lié au budget participatif.

A la question de Mme Tiéoué sur l'existence d'une limite pour le coût des projets, M. Letourneux a répondu qu'actuellement, les projets sont examinés sans qu'il y ait de montant maximum défini. Mais il a fait savoir que cette interrogation a été soulevée lors du dernier comité de sélection et de suivi. Une réflexion a alors été lancée afin d'élaborer des catégories de projets selon leur taille. Néanmoins, un bilan devra tout d'abord être effectué à l'issue de la deuxième édition du budget participatif avant d'éventuellement mettre en place cette évolution.

S'agissant des modifications proposées sur le processus de sélection, Mme Tiéoué s'est interrogée sur le rôle des habitants de la province Sud et celui du comité de sélection et de suivi dans le choix des projets. Sur ce point, M. Letourneux a expliqué que le vote des habitants sert de critère pour le comité de sélection et de suivi qui aura toujours comme prérogative la sélection des lauréats. Cependant, dans le cadre de la première édition du budget participatif, le comité devait arbitrer à la fois lors de la présélection des dossiers et lors du choix final des lauréats, ce qui est apparu redondant. Il a donc été proposé de modifier cette disposition afin que le comité donne simplement un avis lors de la phase de présélection. Cette démarche permettra à tous les dossiers présélectionnés d'être soumis au vote du public avant la sélection finale par le comité.

Après avoir signalé que certains porteurs de projets pouvaient influencer significativement le vote du public, M. Michel a souhaité connaître le poids que représente le vote dans le choix final des lauréats. M. Letourneux l'a informé que le vote du public est un indicateur et qu'il ne constitue pas un critère exclusif dans la sélection. Il a ajouté que la deuxième édition du budget participatif se basera sur le vote du public mais également sur une grille d'évaluation pour que la sélection finale soit faite de la manière la plus objective possible. En complément, M. Pannier a indiqué que dans la mesure où ce dispositif n'a pas atteint son plafond budgétaire, le vote n'a pas été un élément prépondérant.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 14 heures 18.

Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine



Philippe Michel